L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 7 MARS 1867. Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES - ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

EDITION QUOTIDIENNE.

Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4.
Prix d'un exemplaire, 10 CENTS.

EDITION BI-HEBDOMADAIRE

Paraissant le Mardi et le Samedi:
Par an, $8; par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré à la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $ 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces en m[illegible], dans la page éditoriale, paieront le double du carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera [illegible] pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 7 MARS.

☞ Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.
Pour les détails et l'heure, voir aux annonces

Par le shérif—Deux terrains situés dans le Premier District, avec bâtisses, dans l'îlet borné par les rues Lt. Franklin, Lafayette et Poydras.

Par [illegible] de Feriet—à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, magnifique résidence à deux étages, couverte en ardoises et parfaitement neuve, située rue [illegible] No 304, entre Dauphine et Roman, avec une étendue de terre—Très agréable et jolie résidence ayant un grand espace de terre en culture et plantée d'arbres fruitiers, située sur la rue Elmire, entre [illegible] et Grands Hommes et dans le voisinage du Chemin de Fer de la ville—Magnifique [illegible] en briques, à étage, à verandah, grand sur la [illegible] et [illegible] bâtie, [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible]

☞ Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

ATTENTION !!

☞ Deux terrains de valeur, dans le Premier District, à l'encan par le Shérif.

[illegible]

Grande Vente d'Habits et de Chapeaux

MM. Hoffman & Marks [illegible] aujourd'hui, 7 du courant, à leur salle d'encan de la rue de Chartres, No 38, [illegible] grande quantité d'habits, de chapeaux et de linge fait [illegible] [illegible]

500 caisses bottes, souliers et brodequins

☞ L'attention particulière des acheteurs est appelée à la vente de 300 caisses de bottes, souliers et brodequins, et 50 malles de souliers [illegible] aujourd'hui à 10 heures, aux salles d'encan de MM. E. Roger & Co., Nos. 45 et 47 Vieille-Levée.—Conditions—à la vente.

LE FEUILLETON.

L'abondance des annonces nous force de reporter le feuilleton à la 3e page.

MADAME RISTORI.—La tragédie de *Macbeth* a été jouée hier à l'Opéra, par la troupe italienne devant une salle comble. Madame Ristori a rempli le rôle de Lady Macbeth avec une grande puissance d'expression. La scène de somnambulisme a été suivie et écoutée avec une attention marquée, et dans le plus religieux silence, mais immédiatement après le moment où Lady Macbeth disparaît écartant du geste les fantômes qui l'obsèdent, la salle entière a éclaté en applaudissements. L'impression produite par Madame Ristori a été profonde, et nous comprenons le succès immense qu'elle a partout obtenu par cette admirable interprétation d'une scène cependant bien connue surtout en Angleterre et en Amérique.

La tragédie annoncée pour vendredi est *Phèdre* de Racine. Tout le monde connaît ce chef d'œuvre classique, qu'on joue depuis près de deux siècles sur la scène du théâtre français. Il n'est pas besoin d'en donner l'analyse. On peut s'en procurer des exemplaires en français à la librairie de M. A. Ralu.

THÉATRE DE L'OPÉRA. — On donnera, ce soir, pour la dernière fois, le grand drame historique en 5 actes et 13 tableaux de Dumas et Maquet, *La Jeunesse des Mousquetaires*. Attendu l'importance de cet ouvrage, le spectacle commencera à six heures et demie précises. Dimanche prochain, on donnera la suite de l'ouvrage intitulé: *Les Mousquetaires ou Vingt Ans après*. Ces deux représentations permettront aux spectateurs de suivre toute la série des aventures émouvantes de D'Artagnan et de ses compagnons.

THÉATRE NATIONAL. — Madame Ristori a déjà joué sur trois des théâtres de la Nouvelle-Orléans. M. Ostermann, l'habile directeur du théâtre National, a voulu que sa salle eut également l'honneur de recevoir la grande artiste. Il a conclu avec M. Grau un arrangement pour une représentation qui aura lieu dimanche prochain. Ce sera l'avant-dernière représentation [illegible] donnera à la Nouvelle-Orléans, car elle [illegible] mardi pour Mobile. Madame Ristori [illegible] donc, dimanche, au théâtre National, *Deborah (Leah la délaissée)*, drame célèbre de Mosenthal.

La vente des billets commencera aujourd'hui au magasin de L. Grunewald rue du Canal. Voir l'annonce pour le prix des places.

LIQUIDATION S. GRATIAA & CO.—Les créanciers de S. D. Gratiaa & Co. sont invités à se présenter au bureau de J. J. Herr, Syndic, afin de recevoir un premier dividende d'après le tableau enregistré et homologué par la 3me Cour de District de cette ville.

Les représentants des partis intéressés sont priés de se munir de leurs pouvoirs.

REPRISE DE SERVICE. — Le vapeur *Créole*, entièrement réparé et fourni d'une bouilloire nouvelle, recommencera son service régulier entre la débarcadère du chemin de fer de Pontchartrain et les places à balme du Golfe, samedi prochain 9 du courant, à 4 h. P. M. Le steamer Créole est un ancien favori de cette ligne et le Capt. Charles Walker qui le commande est connu par sa prudence, son habileté et sa rare courtoisie. La reprise du service de cette ligne par le steamer Créole est une bonne fortune pour tous les habitants du littoral que leurs affaires appellent souvent à la Nlle Orléans. Pour tous renseignements relatifs à cette ligne, voyez l'annonce que nous publions aujourd'hui.

Nos lecteurs ont pu voir hier, dans le compte-rendu de la séance des Chambres, que le bill constituant la Compagnie d'Allège de la Louisiane avait été voté à l'unanimité par le Sénat. Nous applaudissons de tout cœur à ce premier pas fait dans la bonne direction, et nous y voyons la preuve que nos législateurs sont décidés à faire tout ce qu'ils peuvent en faveur du commerce de la Louisiane. Le bill sera maintenant soumis à la Chambre.

☞ M. James D. Augustin, avocat, conseiller et notaire public, a transféré son cabinet au No. 39 du passage de la Bourse, entre Douane et Bienville.

FRANCE.

OUVERTURE DE LA SESSION LÉGISLATIVE.

DISCOURS DE L'EMPEREUR.

Par le steamer *Pereire*, parti de Brest le 16 février au soir et arrivé à Brest le 27, nous avons reçu le texte du discours prononcé par l'Empereur Napoléon III à l'ouverture de la session du Corps législatif qui a eu lieu le 14. Le résumé télégraphique ne nous avait pas permis d'apprécier ce discours aussi remarquable par le fond que par la forme. L'élévation du langage employé par l'Empereur ne saurait manquer de frapper tous les esprits impartiaux. C'est une éclatante réponse à tous les bruits malveillants qu'on a fait courir sur l'affaiblissement des facultés de l'homme d'Etat qui gouverne la France. Il n'y a qu'un penseur qui puisse exprimer dans un style aussi lucide d'aussi nobles idées. En comparant ce discours à ceux des autres souverains, prononcés récemment, on est frappé de la portée philosophique des appréciations et on est forcé de reconnaître que la France marche encore à la tête des nations libérales et qu'elle porte encore le flambeau de la civilisation et du progrès, qui doit guider les peuples de la vieille Europe dans la voie de l'avenir.

Voici le texte de ce remarquable document:

Messieurs les sénateurs,
Messieurs les députés,

Depuis votre dernière session, de graves événements ont surgi en Europe. Quoiqu'ils aient surpris le monde par leur rapidité comme par l'importance de leurs résultats, il semble, d'après les prévisions de l'empereur, qu'ils dussent fatalement s'accomplir. Napoléon disait à Sainte-Hélène: "Une de mes plus grandes pensées a été l'agglomération, la concentration des mêmes peuples géographiques qu'ont dissous, morcelés les révolutions et la politique.... Cette agglomération arrivera tôt ou tard par la force des choses; l'impulsion est donnée, et je ne pense pas qu'après ma chute et la disparition de mon système, il y ait en Europe d'autre grand équilibre possible que l'agglomération et la confédération des grands peuples." Les transformations qui ont eu lieu en Italie et en Allemagne préparent la réalisation de ce vaste programme de l'union des Etats de l'Europe dans une seule confédération.

Le spectacle des efforts tentés par les nations voisines pour rassembler leurs membres épars depuis tant de siècles ne saurait inquiéter un pays comme le nôtre, dont toutes les parties irrévocablement liées entre elles, forment un corps homogène et indestructible.

Nous avons assisté avec impartialité à la lutte qui s'est engagée de l'autre côté du Rhin. En présence de ce conflit, le pays avait hautement témoigné son désir d'y rester étranger. Non seulement j'ai déféré à ce vœu, mais j'ai fait tous mes efforts pour hâter la conclusion de la paix. Je n'ai pas armé un soldat de plus, je n'ai pas fait avancer un régiment, et cependant la voix de la France a eu assez d'influence pour arrêter le vainqueur aux portes de Vienne. Notre médiation a amené entre les belligérants un accord qui, laissant à la Prusse le résultat de ses succès, a conservé à l'Autriche, sauf une province, l'intégrité de son territoire, et, par la cession de la Vénétie, complété l'indépendance italienne. Notre action s'est donc exercée dans des vues de justice et de conciliation. La France n'a pas tiré l'épée, parce que son honneur n'était pas engagé et qu'elle avait promis d'observer une stricte neutralité.

Dans une autre partie du globe, nous avons été obligés de recourir à la force pour redresser de légitimes griefs, et nous avons tenté de relever un ancien empire. Les heureux résultats obtenus d'abord ont été compromis par un fâcheux concours de circonstances. La pensée qui avait présidé à l'expédition du Mexique était grande: régénérer un peuple, y implanter des idées d'ordre et de progrès, ouvrir à notre commerce de vastes débouchés, et laisser, comme trace de notre passage, le souvenir de services rendus à la civilisation: tel était mon désir et le vôtre. Mais, le jour où l'étendue de nos sacrifices m'a paru dépasser les intérêts qui nous avaient appelés de l'autre côté de l'Océan, j'ai spontanément décidé le rappel de notre corps d'armée.

Le gouvernement des Etats-Unis a compris qu'une attitude peu conciliante n'aurait pu que prolonger l'occupation et envenimer des relations qui, pour le bien des deux pays, doivent rester amicales.

En Orient, des troubles ont éclaté, mais les grandes puissances se concertent pour amener une situation qui satisfasse aux vœux légitimes des populations chrétiennes, réserve les droits du sultan et prévienne des complications dangereuses.

A Rome, nous avons exécuté fidèlement la convention du 15 septembre. Le gouvernement du saint père est entré dans une nouvelle phase. Livré à lui-même, il se maintient par ses propres forces, par la vénération qu'inspire à tous le chef de l'Eglise catholique, et par la surveillance qu'exerce loyalement sur ses frontières le gouvernement italien. Mais, si des conspirations démagogiques cherchaient, dans leur audace, à menacer le pouvoir temporel du saint-siége, l'Europe, je n'en doute pas, ne laisserait pas s'accomplir un événement qui jetterait un si grand trouble dans le monde catholique.

Je n'ai qu'à me louer de mes rapports avec les puissances étrangères. Nos liens avec l'Angleterre deviennent tous les jours plus intimes par la conformité de notre politique et par la multiplicité de nos relations commerciales. La Prusse cherche à éviter tout ce qui pourrait éveiller nos susceptibilités nationales et s'accorde avec nous sur les principales questions européennes. La Russie, animée d'intentions conciliantes, est disposée à ne pas séparer en Orient sa politique de celle de la France. Il en est de même de l'empire d'Autriche, dont la grandeur est indispensable à l'équilibre général. Un récent traité de commerce a créé de nouveaux liens entre les deux pays. Enfin l'Espagne et l'Italie maintiennent avec nous une sincère entente.

Ainsi donc, rien, dans les circonstances présentes, ne saurait éveiller nos inquiétudes, et j'ai la ferme conviction que la paix ne sera pas troublée.

Assuré du présent, confiant dans l'avenir, j'ai cru que le moment était venu de développer nos institutions. Tous les ans vous m'avez exprimé le désir: mais, convaincu avec raison que le progrès ne doit s'accomplir que par la bonne harmonie entre les pouvoirs, vous avez mis en moi, et je vous en remercie, votre confiance pour décider du moment où je croirais possible la réalisation de vos vœux. Aujourd'hui, après quinze années de calme et de prospérité dues à nos efforts communs et à votre profond dévouement aux institutions de l'empire, il m'a paru que l'heure était venue d'adopter les mesures libérales qui étaient dans la pensée du Sénat et les aspirations du Corps législatif. Je réponds donc à votre attente, et sans sortir de la Constitution, je vous propose des lois offrant de nouvelles garanties aux libertés politiques.

La nation, qui rend justice à mes efforts et qui, dernièrement encore, en Lorraine, donnait des preuves si touchantes de son attachement à ma dynastie, usera sagement de ces nouveaux droits. Justement jalouse de son repos et de sa prospérité, elle continuera à dédaigner les utopies dangereuses et les excitations des partis. Pour vous, Messieurs, dont l'immense majorité a constamment soutenu mon courage dans cette œuvre toujours difficile de gouverner un peuple, vous continuerez à être avec moi les fidèles gardiens des véritables intérêts et de la grandeur du pays.

Ces intérêts nous imposent des obligations que nous saurons remplir. La France est respectée au dehors, l'armée a montré sa valeur; mais, les conditions de la guerre étant changées, elles exigent l'augmentation de nos forces défensives, et nous devons nous organiser de manière à être invulnérables. Le projet de loi, qui a été étudié avec le plus grand soin, allège le fardeau de la conscription en temps de paix, offre des ressources considérables en temps de guerre, et, répartissant dans une juste mesure les charges entre tous, satisfait au principe d'égalité; il a toute l'importance d'une institution, et sera, j'en suis convaincu, accepté avec patriotisme. L'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes. N'oublions pas que les Etats voisins s'imposent de bien plus lourds sacrifices pour la bonne constitution de leurs armées, et ont les yeux fixés sur vous pour juger, par vos résolutions, si l'influence de la France doit s'accroître ou diminuer dans le monde.

Tenons toujours à la même hauteur notre drapeau national, c'est le moyen le plus certain de conserver la paix; et cette paix, il faut la rendre féconde en allégeant les misères et en augmentant le bien-être général.

De cruels fléaux nous ont éprouvés dans le cours de l'année dernière: des inondations et des épidémies ont désolé quelques-uns de nos départements. La bienfaisance a soulagé les souffrances individuelles, et des crédits vous seront demandés pour réparer les désastres causés aux propriétés publiques. Malgré ces calamités partielles, le progrès de la prospérité générale ne s'est pas ralenti. Pendant le dernier exercice, les revenus indirects ont augmenté de 50 millions, et le commerce extérieur de plus de un milliard. L'amélioration graduelle de nos finances permettra bientôt de donner une large satisfaction aux intérêts agricoles et économiques mis en lumière par l'enquête ouverte sur toutes les parties du territoire. Notre sollicitude devra alors avoir pour but la réduction de certains impôts qui pèsent trop lourdement sur la propriété foncière, le prompt achèvement des voies de navigation intérieure, de nos ports, des chemins de fer et surtout de nos chemins vicinaux, agents indispensables de la bonne répartition des produits du sol.

Vous êtes saisis, depuis l'année dernière, de lois sur l'instruction primaire et sur les sociétés coopératives. Vous approuverez, je n'en doute pas, les dispositions qui vous sont soumises. Elles amélioreront la condition morale et matérielle de la population rurale et des classes ouvrières de nos grandes cités.

Ainsi chaque année ouvre à nos méditations et à nos efforts un horizon nouveau. Notre tâche en ce moment est de former les mœurs publiques à la pratique d'institutions plus libérales. Jusqu'ici, en France, la liberté n'a été qu'éphémère: elle n'a pu s'enraciner dans le sol, parce que l'abus a immédiatement suivi l'usage, et que la nation a mieux aimé limiter l'exercice de ses droits que de subir le désordre dans les idées comme dans les choses. Il est digne de vous et de moi de faire une plus large application de ces grands principes qui sont la gloire de la France; leur développement ne compromettra pas, comme autrefois, le prestige nécessaire de l'autorité. Le pouvoir est aujourd'hui fondé, et les passions ardentes, seul obstacle à l'expansion de nos libertés, viendront s'éteindre dans l'immensité du suffrage universel. J'ai pleine confiance dans le bon sens et le patriotisme du peuple, et, fort de mon droit, que je tiens de lui, fort de ma conscience, qui ne veut que le bien, je vous invite à marcher avec moi d'un pas assuré dans les voies de la civilisation.

FRANCE.

N'ayant pas encore les commentaires de la presse française sur le discours de l'Empereur, nous empruntons au *Courrier des Etats-Unis* une intéressante correspondance de M. Frédéric Gaillardet:

Paris, 15 février 1867.

L'ouverture de la session législative a eu lieu hier, dans la salle des Etats, au Louvre, avec l'appareil ordinaire de ces sortes de solennités. Mais la foule était plus nombreuse que jamais, parce que jamais on n'avait attendu avec un intérêt plus vif les paroles qui allaient tomber de la bouche de Napoléon III. Que dira l'empereur? Telle est la question que l'on se posait depuis quinze jours, non-seulement à Paris, mais dans l'Europe entière. Cette attente est une preuve frappante du grand rôle que la France et son souverain continuent à jouer dans le monde, malgré la place importante prise par la Prusse dans les affaires de l'Allemagne. Le roi Guillaume a prononcé aussi un discours devant les chambres de Berlin, ces jours derniers; le roi d'Italie, la reine d'Angleterre ont assisté à l'ouverture des parlements de leurs royaumes, et les paroles de ces trois souverains ont été écoutées avec une attention profonde, mais qui n'était point comparable à celle que commande le langage de l'empereur des Français. Ce que devaient dire les premiers n'intéressait que le sort de leurs propres sujets; ce que dit le dernier intéresse le monde entier, parce que la France est encore la clé de voûte, que de ses tranquillité ou de ses agitations dépendent la tranquillité ou les agitations de tous. La France n'est pas seulement une colonne de l'édifice européen; elle est sa base. Chacune de ses vibrations se communique d'un bout à l'autre de l'ancien monde. Voilà pourquoi les paroles de son souverain sont écoutées aussi attentivement à Londres qu'à Berlin, et à St-Pétersbourg qu'à Vienne.

Ces paroles empruntaient, cette année, une importance exceptionnelle non seulement aux événements extérieurs, mais encore à la nouvelle politique intérieure inaugurée par la lettre impériale du 19 janvier dernier, et à certains faits récents qui semblaient un commentaire très malheureux de cette lettre. Je veux parler du langage des journaux officieux s'efforçant d'amoindrir la portée des concessions impériales, des protestations réelles ou prétendues des membres principaux de la majorité législative, des hésitations des ministres, et surtout de la malencontreuse circulaire de M. Vandal, le directeur des postes, suivie d'une justification plus malencontreuse encore. On ne comprenait pas qu'au moment où l'empereur déclarait renoncer à son pouvoir discrétionnaire sur les journaux, le directeur des postes prétendît établir une surveillance discrétionnaire sur nos lettres. Ces contradictions troublaient la pensée publique et lui faisaient craindre de nouvelles déceptions.

C'était une crainte chimérique, heureusement. Le discours impérial du 14 février est une confirmation, et non une rétractation, de la lettre du 19 janvier, en ce qui regarde les libertés de la France, et il semble en être l'assuré du maintien de la paix en Europe.

Examinons-le d'abord à ce dernier point de vue.

L'empereur reconnaît que les derniers et graves événements survenus en Allemagne "ont surpris le monde par leur rapidité, comme par l'importance de leurs résultats; mais il établit qu'ils avaient été prévus par Napoléon Ier et qu'ils devaient "*fatalement s'accomplir*. Napoléon Ier ne pensait pas qu'après sa chute et la disparition de son système, il y eût en Europe d'autre équilibre possible que l'agglomération et la confédération des grands peuples." D'après Napoléon III, les transformations qui ont eu lieu en Italie et en Allemagne "préparent la réalisation de ce vaste programme de l'union des Etats de l'Europe dans une seule confédération." C'est l'Union européenne, préconisée par M. Emile de Girardin, comme pendant et contrepoids de l'Union américaine.

Ce système des grandes agglomérations, déjà indiqué dans une circulaire de M. de La Valette, est la plus éclatante garantie que la Prusse se soit reçue que nous la laisserons accomplir l'œuvre entreprise par elle. L'empereur ne rappelle même plus les réserves de sa lettre du 12 juin dernier, portant: "Nous ne pourrions songer à l'extension de nos frontières que si la carte de l'Europe venait à être modifiée au profit exclusif d'une grande puissance."

L'empereur se borne à dire que l'unification des nations voisines ne saurait inquiéter un pays homogène comme le nôtre, dont toutes les parties forment un corps indestructible. Je ne dis pas non, mais si nous laissons les autres prendre tout loisir des agglomérations, ce doit être à la condition qu'ils ne laisseront user du même principe à l'égard des provinces qui nous touchent et parlent la même langue que nous. Le droit doit être égal pour tous.

L'empereur rappelle, du reste, avec habileté et vérité, que le pays "avait hautement témoigné son désir de rester étranger à la lutte engagée de l'autre côté du Rhin, qu'il a déféré à ce vœu, qu'il n'a pas armé un soldat de plus, pas fait avancer un régiment, et que, "cependant, la voix de la France a eu assez d'influence pour arrêter le vainqueur aux portes de Vienne." Cette déclaration ne sera peut être pas entièrement du goût du cabinet de Berlin, mais l'empereur n'a pas moins tenu à établir ce fait, qu'il a suffi d'un mot de lui pour arrêter la Prusse victorieuse. Que n'a-t-il dit ce mot avant la guerre! Il aurait eu alors une bien autre portée!

Après les affaires d'Allemagne, l'empereur aborde celles du Mexique, qui, sont la seconde fleur de sa couronne, le second de ses soucis. Il ne craint pas de déclarer que la pensée qui avait présidé à l'expédition du Mexique *était grande*, elle avait pour but de régénérer un peuple et d'ouvrir à notre commerce de vastes débouchés. Mais les "heureux résultats obtenus d'abord ont été compromis par un fâcheux concours de circonstances." L'empereur n'énumère pas ces circonstances *fâcheuses*. Il se hâte de dire qu'il a *spontanément* décidé le rappel de notre corps d'armée, et, pour bien établir que cette résolution a été, en effet, spontanée de sa part, il ajoute avec fierté: "Le gouvernement des Etats-Unis a compris qu'une attitude peu conciliante n'aurait pu que prolonger l'occupation." Ce qui veut dire que la menace, au lieu de nous faire partir, nous aurait fait rester. Le discours complète cette petite leçon à l'adresse du cabinet de Washington, en rappelant que *pour le bien des deux pays*, leurs relations doivent rester amicales.

Nous n'avons, au surplus, qu'à nous louer de nos rapports avec toutes les puissances étrangères, d'après le discours impérial. Nos liens avec l'Angleterre sont plus intimes que jamais. La Prusse *cherche à éviter tout ce qui pourrait éveiller nos susceptibilités nationales* et s'accorde avec nous sur les principales questions européennes. La Russie, animée d'intentions conciliantes, est disposée à ne pas séparer, en Orient, sa politique de celle de la France. Ces deux dernières énonciations sont les deux points capitaux du discours du 14 février. Ils renversent tout l'échafaudage de rumeurs alarmantes répandues, dans ces derniers temps, sur l'attitude de la Prusse et de la Russie. Ces deux puissances s'étaient alliées, disait-on, ou tout au moins rapprochées, contre nous. Les troubles de l'île de Crète sont leur œuvre. Elles ne cherchaient qu'une occasion de nous faire la guerre au printemps, pour ne pas nous laisser le temps de compléter nos armements et de prendre l'offensive. Sans croire à ce complot, on pouvait penser que la Russie suivait une politique toute différente de la nôtre en Orient. Mais voilà que l'empereur déclare qu'elle fait preuve d'intentions conciliantes et qu'elle est disposée à ne pas se séparer de nous. C'est un fait aussi décisif qu'inattendu. Il est d'autant plus opportun que la résistance des insurgés se prolonge dans l'île de Crète, et que, si l'on en croit certaines nouvelles reçues en Angleterre, le vice-roi d'Egypte, investi déjà du droit d'hérédité, réclamerait à Constantinople quatre privilèges additionnels, savoir: le titre de kalife, ou de vicaire de Mahomet, le droit de battre monnaie en son nom, la faculté de porter à cent mille hommes l'effectif de son armée, et le droit de nommer des officiers d'un rang plus élevé.

Ce sont les privilèges mêmes attachés à la souveraineté politique et religieuse que le vice-roi demanderait au sultan, au moment où la France, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse se sont mises d'accord pour exiger de la Turquie des concessions importantes en faveur des Crétois, des Serbes et des autres chrétiens d'Orient. Le nouveau ministère inauguré à Constantinople est, dit-on, disposé à faire ces concessions, qui ne laisseraient plus au sultan qu'un droit de suzeraineté sur l'île de Crète et la Servie; mais les exigences du vice-roi d'Egypte pourraient faire reculer le sultan, car elles équivaudraient pour lui à une abdication. L'indépendance complète de l'Egypte est un fait inévitable dans un prochain avenir, mais qui n'aurait point, en ce moment, la sanction des grandes puissances, dont la politique consiste à satisfaire aux vœux légitimes des populations chrétiennes, tout en réservant les droits du sultan, et à prévenir des complications dangereuses. Tel est, du moins, le programme tracé par l'empereur.

En ce qui regarde Rome, cette Constantinople catholique, Napoléon III prend plaisir à constater que le gouvernement du saint père, livré à lui-même, se maintient par ses propres forces; "mais, ajoute-t-il, si des conspirations démagogiques cherchaient, dans leur audace, à menacer le pouvoir temporel du saint-siége, l'Europe, je n'en doute pas, ne laisserait pas s'accomplir un événement qui jetterait un si grand trouble dans le monde catholique".

Si menaçante qu'elle soit pour les conspirateurs audacieux, la phrase n'est guère rassurante pour les amis du pouvoir temporel, d'abord parce qu'elle prévoit des conspirations, ensuite parce qu'en cas de détrônement du pape, ce ne serait plus la France qui arrêterait la démagogie victorieuse, ce serait l'Europe. Cette distinction importante a été relevée par la *Gazette de France*, qui n'a pas la même confiance que l'empereur dans l'ardeur de l'Europe à relever le trône du pape. Du reste, l'Italie maintient avec nous une sincère entente.

Cette entente semble, en effet, prouvée par la résolution que Victor Emmanuel vient de prendre à l'égard de son parlement, dont la majorité s'est montrée décidément hostile aux plans politiques et financiers de MM. Ricasoli et Scialoja concernant la séparation de l'Eglise et de l'Etat et la vente, ou plutôt la conversion, des biens du clergé. Il y avait pourtant du bon dans ce plan, qui était une initiative hardie, mais le cabinet l'avait mal présenté et mal défendu, en se permettant de restreindre, d'avance, le droit de réunion que les députés avaient pour discuter publiquement sa valeur. Cette atteinte à un droit garanti par la constitution ne pouvait être justifiée. M. Ricasoli essaya, cependant, de le faire, mais il se compromit, sans sauver ses collègues, et à la suite d'un vote de censure, le cabinet tout entier offrit sa démission à Victor Emmanuel. Plutôt que de l'accepter, celui-ci a mieux aimé dissoudre la chambre et faire un appel aux électeurs mieux informés. Mais, suivant toute probabilité, les électeurs voteront comme les députés; car les préventions publiques, une fois soulevées, ne s'effacent pas facilement. Si la chambre revient composée des mêmes éléments, ou même d'éléments pires pour le projet Scialoja, Victor Emmanuel sera obligé de subir l'avènement de la gauche pure au pouvoir et de renoncer aux espérances de transaction avec Rome, que cherchait depuis longtemps en conscience de catholique. La question de Rome, qui semblait sur le point de s'assoupir pour longtemps, se réveillerait alors avec une intensité dont la prévision n'est probablement pas étrangère aux objurgations de Napoléon III. C'est le seul nuage que celui-ci semble entrevoir à l'horizon, sans le redouter, puisqu'il affirme que « rien, dans les circonstances présentes, ne saurait éveiller nos inquiétudes, et qu'il a la ferme conviction que la paix ne sera pas troublée. »

Malgré la fermeté de cette conviction, l'empereur rappelle que les intérêts du pays imposent à ses représentants des obligations qu'ils sauront remplir. Les conditions de la guerre sont changées, elles exigent l'augmentation de nos forces défensives et nous devons nous organiser de manière à être invulnérables. L'empereur s'expose pas le nouveau système de réorganisation de l'armée; il se borne à dire qu'il a été étudié avec le plus grand soin, qu'il allége le fardeau de la conscription en temps de paix, et offre des ressources considérables en temps de guerre. La curiosité publique eût désiré quelque chose de plus précis, car on sait que le premier projet a été tellement battu en brèche, dans le conseil d'Etat, par M. de Parrieu, que l'empereur a dû profondément le modifier. Quelles seront ces modifications? Personne ne le sait au juste. Elles ont été arrêtées, dit-on, entre l'empereur et le prince Napoléon. L'empereur exprime l'espoir que la nouvelle organisation sera adoptée avec patriotisme; cependant, il prévoit évidemment une assez forte résistance, car il rappelle aux députés que les Etats voisins ont les yeux fixés sur eux pour juger, par leurs résolutions, "si l'influence de la France doit s'accroître ou diminuer dans le monde." A ce sujet, il émet cette maxime que "l'influence d'une nation dépend du nombre d'hommes qu'elle peut mettre sous les armes."

Si cet axiome est vrai, si la population est la base de la puissance relative des Etats entre eux, la logique ne veut-elle pas que, pour être le plus puissant, il faille acquérir une plus grande population ou arrêter les annexions tentées par les Etats rivaux? Il y a donc contradiction entre ce principe et celui des agglomérations voisines acceptées avec résignation par le doctrinaire impérial. Mais la vérité est que le nombre d'hommes que les nations peuvent mettre sous les armes n'est pas la principale mesure de leur influence. S'il en était ainsi, la Russie serait la nation la plus puissante de l'Europe, et la guerre de Crimée a prouvé le contraire. La force matérielle ne suffit pas pour rendre un peuple véritablement influent. La force morale lui est surtout nécessaire, et elle ne se trouve que dans l'intelligence, l'industrie et la liberté, ces trois bases de la civilisation.

Napoléon III semble l'avoir compris, d'ailleurs, car la partie de son discours relative aux questions intérieures, semble animée d'un souffle de consciencieusement libéral. «Il est digne de vous et de moi, dit-il aux députés, de faire une plus large application des grands principes qui font la gloire de la France. Notre tâche, en ce moment, est de former les mœurs publiques à la pratique d'institutions plus libérales.»

C'est là une glorieuse tâche, qui trace à l'empire une voie nouvelle, dans laquelle il peut retrouver une seconde jeunesse et son ancien prestige. Il serait digne de l'homme qui nous a rendu le suffrage universel de nous rendre aussi la liberté. La seconde de ces expériences, lui réussirait, j'en suis sûr, aussi bien que la première. L'empereur dit avec raison "que le pouvoir est aujourd'hui fondé et que les passions ardentes, seul obstacle à l'expansion de nos libertés, viendront s'éteindre dans l'immensité du suffrage universel." L'image est aussi belle que juste. Il est certain que là où le suffrage universel existe, le pouvoir devrait perdre le droit de signaler les partis comme des obstacles aux développements de la liberté. Le suffrage universel absorbe les partis, comme l'Océan absorbe les fleuves qui n'existent plus une fois qu'ils sont mêlés à lui. L'empereur eût pu reconnaître depuis longtemps cette loi morale et physique. Mais mieux vaut tard que jamais.

De même qu'il a tenu à rappeler qu'en restant neutre dans la guerre d'Allemagne il avait *déféré au vœu du pays*, il cherche à établir qu'il a été amené à étendre les libertés par les vœux des chambres elles-mêmes. « Tous les ans, leur dit-il, vous m'en exprimiez le désir.... Vous aviez mis en moi votre confiance pour décider du moment où je croirais possible la réalisation de vos vœux. » L'évocation de ce souvenir, qui n'est pas sans une pointe de malice, a pour but de consoler l'ancien parti conservateur, ou lui faisant croire que l'empereur le suit, au lieu de l'entraîner. Ce parti aura, sans aucun doute, assez de perspicacité pour se prêter à cette fiction, qui conserve la direction du mouvement aux mains de ceux qui le suivent. Les conservateurs auront ce bon sens, je l'espère, que leur donne M. de Guéronnière, qui combat énergiquement la thèse du journal de M. de Girardin, qu'à une situation nouvelle il faut des hommes nouveaux.

L'un et l'autre de ces journaux ont accueilli également bien le discours impérial. La *Liberté* a retrouvé, pour l'apprécier, les cris d'approbation que lui avait arrachés la lettre du 19 janvier. M. Clément Duvernois n'hésite pas à croire que l'empereur a pris une résolution irrévocable, et qu'il est définitivement rallié aux idées libérales. En cela, M. Duvernois ne fait peut-être encore quelques illusions. Le couronnement de Napoléon III dépendra du plus ou moins de succès de son essai. Mais ce qu'il tente est une expérience, et rien de plus, ne l'oublions pas. M. Duvernois fait remarquer que le développement libéral de nos institutions n'est pas présenté, cette fois, comme le couronnement définitif de l'édifice. C'est une remarque qui n'est pas sans portée.

Les autres journaux se sont moins hâtés de formuler leur opinion. Nous ne la connaîtrons que ce soir ou demain. A la Bourse, au lieu de la hausse qu'on attendait, le discours a produit une baisse légère, qui s'est accentuée davantage aujourd'hui; elle tient à diverses causes. D'abord, le mouvement attendu avait été escompté d'avance par les gros bonnets de la hausse, qui avaient attendu le jour pour revendre ce qu'ils avaient acheté précédemment.

Ensuite, les boursiers ne partagent pas la confiance que l'empereur dit avoir dans les intentions conciliantes de la Russie et de la Prusse. Ils n'oublient pas que le cabinet de Berlin cherche à éviter tout ce qui pourrait éveiller nos susceptibilités nationales, lorsqu'on les voit pousser la Bavière, le Wurtemberg, Bade et la Hesse Darmstadt à placer leurs armées sous sa main et à contracter avec lui une alliance de garantie territoriale réciproque, en leur faisant peur des convoitises de la France. Le *Tageblatt Berlin* a révélé, en effet, que ce qui aurait décidé le gouvernement bavarois dans les bras de la Prusse, c'était la communication faite par M. de Bismark au prince de Hohenlohe d'une ancienne dépêche de M. Drouyn de Lhuys faisant allusion à des compensations qui auraient pu être données à la France dans la Bavière rhénane. Le fait est peut-être faux, mais celui du rapprochement de la Bavière et de la Prusse est indubitable, et la Bourse ne voit pas la un grand gage de [illegible] susceptibilités nationales. On a bien peu [illegible] le roi de Prusse et la reine des Prusse à notre Exposition universelle. Mais le discours impérial ne fait pas même mention de cette Exposition, et c'est un oubli qui a semblé étrange.

Législature de la Louisiane.

Séance du 6 mars.

SÉNAT.—L'ordre du jour est la discussion d'un acte qui accorde de certains privilèges à la compagnie d'allége et de sauvetage de la Nouvelle Orléans.

La première section accorde pour 20 ans le privilège d'alléger les navires sur la barre à l'embouchure du Mississippi en exigeant un prix.

M. Scruggs demande qu'on mette dans la loi le privilège exclusif.

M. Mohan s'oppose à ce qu'on accorde un monopole. Quelque autre compagnie pourrait inventer ou construire une meilleure machine pour faire passer les navires sur la barre, et il serait d'avis qu'on laissât une place à la concurrence.

M. Scruggs parle longuement en faveur d'un privilège exclusif. L'entreprise requiert un immense capital pour mettre à fait cette entreprise si importante et dont l'objet est de tenir un chenal ouvert pour le commerce de 18 Etats. D'exclusifs privilèges ont été accordés à des ferries sur le fleuve et à la Compagnie du Gaz de la Nouvelle Orléans, et pourquoi les refuser à une compagnie qui propose une affaire dont la réussite triplerait, quadruplerait et peut-être décuplerait le commerce de la Nouvelle Orléans.

M. Mohan réplique que les fermiers des ferries payent une taxe de $3000 chacun pour leur privilège exclusif, et quant au privilège accordé à la Compagnie du gaz c'est un mal dont se plaignent tous les habitants de la Nouvelle-Orléans; en outre, le mémoire des principaux négociants de la Nouvelle Orléans, mémoire auquel M. Scruggs s'est référé, ne demande pas le privilège exclusif.

M. Hough parle également contre le privilège demandé par M. Scruggs. M. Poché favoriserait un amendement qui réservât à la compagnie le privilège d'user exclusivement de la machine inventée et construite par elle, mais il voudrait réserver le droit d'accorder un semblable privilège à d'autres compagnies qui pourraient inventer d'autres machines pour le même but.

M. Fellows, président du comité de commerce, dit que dans le bill originel, le comité avait accordé privilège exclusif, mais que le bill avait été amendé et que la compagnie n'avait point manifesté de mécontentement. En outre, bien que le mémoire ait été signé par un grand nombre d'hommes d'affaires, il n'a pas moins trouvé une forte opposition à ce bill parmi les négociants.

M. Egan pense que l'Etat n'a point le droit de passer un bill de cette nature sans le consentement du Congrès. En examinant les sections suivantes, il trouve que la Législature a le droit d'annuler le privilège s'il est prouvé qu'il est nuisible au commerce. En tout cas, ajoute M. Egan, le bill est certainement construit d'une manière très élastique.

M. Lapeyre serait bien aise de savoir si un navire, de 2000 tonneaux, par exemple, serait forcé d'employer l'engin de la Compagnie quand un simple remorqueur pourrait lui faire franchir la barre.

Sur motion de Mohan, l'amendement proposant le privilège exclusif est déposé sur le bureau, et le bill alors finalement adopté et envoyé à l'approbation de la Chambre.

M. Wilcoxen, de la part du comité des dépenses casuelles, rapporte des bills qui approuvent une allocation de $1984 05, dont $1700 sont pour des fournitures de papier.

M. Hancock demande la discussion d'un acte de secours pour les collecteurs d'Etat. Le bill accorde aux collecteurs de taxes dans la ville de la Nouvelle-Orléans en addition au UN POUR CENT qu'ils reçoivent déjà, 2 p. 0/0 pour le 1er district, 4 p. 0/0 pour le 2ème district, 7 p. 0/0 pour le 3ème district et 9 p. 0/0 pour le 4ème district.

Un débat s'élève; MM. Lott et Foute, avec grande raison, repoussent le bill et disent que les collecteurs devraient se contenter des émoluments que la loi leur accorde.

M. Kenner, à notre grand étonnement, soutient le bill, en disant qu'à la dernière session la loi réduisant le droit de collection a été passée à la hâte et que les collecteurs avaient compté sur la Législature pour avoir justice.

Quant à la jouissance des fonds, assez grand avantage pour les collecteurs, une loi pourrait les obliger à faire des retours hebdomadaires.

M. Foute repousse toute légalisation de l'emploi des deniers publics par des officiers publics.

La première section est ainsi repoussée par un vote de 16 contre 7, et le reste du bill est déposé sur la table, à la grande satisfaction du public.

Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — L'ordre du jour est le bill relatif au chemin de fer d'Orange et Nlle Ibérie. Un amendement avisant à l'amendement de la Charte pour le cas où le travail ne serait pas commencé dans un an et fini en cinq, est adopté.

Un amendement offert par M. Head, portant que la Compagnie du chemin de fer du Texas et de la Nlle-Orléans devra le commencer dans six mois et l'achever en trois ans, est rejeté.

Sur la question du passage final, le résultat est 61 pour et 24 contre. Le règlement requiert 68 voix. Le bill est renvoyé à jeudi.

Le délai pour le paiement des taxes de ville et d'Etat pour les années 1861, 62, 63 et 64 est prolongé jusqu'au 1er janvier prochain.

La résolution pour la protection de certaines levées, par l'emploi des soudanniers au pénitentier, avec une déduction de deux jours par chaque jour de travail sur le terme de la sentence, avec une allocation pour le transport et la garde des prisonniers est finalement adoptée.

Est adopté aussi le bill pour créer un district spécial de levée dans la paroisse Iberville.

La Chambre s'ajourne.

CHRONIQUE LOCALE.

RÉSULTAT FATAL.—L'homme poignardé lundi soir, rue Girod, par Thomas Wallace, est mort hier soir à l'hôpital de charité. Wallace n'a pas encore été arrêté.

LE MEURTRE DE LA RUE D'ESPAGNE.—On a encore arrêté personne au sujet du meurtre commis mardi, rue d'Espagne, Troisième District, sur Hector Atenor, jeune homme de couleur qui s'était jeté entre une troupe de jeunes garçons blancs et une troupe de jeunes nègres pour prévenir une mêlée sanglante. Dans les efforts de conciliation le jeune Atenor a reçu au cœur un coup de poignard auquel il a succombé sur le champ. On ne sait encore qui a commis cet homicide. Cependant la police du 3e District a arrêté 28 hommes de couleur qui faisaient du tapage à l'endroit même où Atenor a été tué.

GRAND BAL A L'OPÉRA.—Nous avons eu le plaisir d'assister, mardi, au grand bal masqué donné à l'Opéra par la Société de Bienfaisance des Jeunes Gens. Ce bal a été certainement un des plus brillants du carnaval, par le nombre des masques, l'éclat et la variété des costumes, l'animation des danses, la gaieté des conversations. Il n'y en a pas eu, croyons-nous, où l'on se soit plus amusé. Les intrigues se croisaient et se multipliaient au grand amusement de ceux qui assistaient à l'établissement des mystifiés. La foule des danseurs presque tous costumés offrait du haut des loges un coup-d'œil pittoresque. Nous avons remarqué de forts beaux costumes et parmi les belles qui n'avaient pas eu recours au masque de très jolies visages. Nous complimentons la Société sur le succès de son bal et nous félicitons les commissaires des excellents arrangements pris par eux pour l'organisation de la fête qui s'est prolongée jusqu'au matin.

N'ayant pas le don de l'ubiquité, nous n'avons pu assister à tous les bals masqués qui ont été donnés dans la nuit du mardi gras, et nous ne pouvons en parler en connaissance de cause; mais on nous a rapporté que plusieurs avaient été très animés et que partout le carnaval avait été enterré aussi gaiement que possible.

MORT D'UNE CHUTE.—Le caporal Kingsman rapporte qu'il a trouvé un nommé James Couley, hier matin à 5 heures, couché sur la banquette de l'Hotel des Etats Unis, Avenue des Champs-Elysées. On suppose que dans un moment d'ivresse, il est tombé du balcon de l'Hotel. Il a été mis dans un cabriolet où il est mort avant d'arriver à l'Hopital de Charité.

VOL.—On est entré lundi matin dans l'établissement de Sazerac, petite rue de la Bourse, et, au moyen de fausses clés, on a pris dans le coffre-fort $71 en papier et $15 en argent.

AFFAIRE D'INCENDIE — L'affaire de Mme Howard et du nègre, accusés d'avoir mis le feu à une maison de la rue du Canal, a été instruite devant le recorder Gastinel hier. Les accusés ont été renvoyés devant la Première Cour de District, Mme Howard donnant caution pour comparaître.

PROMPTE ACTION DU GOUVERNEUR WELLS.—On assure, d'après bonne autorité, que le gouverneur Wells a prêté hier le serment requis devant le juge Durell, de la Cour des E. U. pour se légaliser comme gouverneur de la Louisiane, pour l'empire de bill récemment adopté par le Congrès. M. Wells ne perd pas de temps.

LE MEURTRE DE LA RUE VILLERÉ.—Hier matin le coroner a fait une enquête sur le corps de John Black qui, mardi soir vers 7 heures a reçu un coup de poignard sous la cinquième côte et qui est mort bientôt après. Le meurtre a eu lieu au coin des rues Villeré et St-Louis.

Le coroner a entendu six témoins sans avoir pu acquérir de preuves bien positives contre personne. Sur quelques explications du Black mourant et sur le dire d'un témoin, on a arrêté William O. Wade dans une maison de la rue Dauphine. Wade dit qu'il pourra facilement prouver qu'il était chez lui à l'heure où le meurtre a été commis.

D'autres témoins déposent que Wade était bien à l'encoignure Villeré et St Louis, qu'il était affublé d'un déguisement de velours rouge foncé, qu'il portait un masque noir et qu'il avait tenté la peau, et qu'il avait eu avec Black une querelle dans un café, quelques heures auparavant. Le verdict est que Black est mort d'un coup de poignard porté par un individu que l'on suppose être William O. Wade.

ÉCOLES PUBLIQUES.—Le rapport du Bureau de finance accuse pour le mois de février une dépense de $25,[illegible] et une balance de $6,[illegible]. Il n'y a eu cinq démissions données par des institutrices.

Les personnes suivantes sont recommandées pour remplir les vacances:

Mme Bemos, Miles Mary Moran, A. B. Redmond, Maggie Bishop, Charlotte Lacy, Mme Flanagan, Mme E. Matthews.

L'attention des directeurs est appelée sur les nombreux cas d'absence et de retard de la part des professeurs.

Le rapport est reçu et les nominations sont confirmées.

Une résolution par laquelle tout traitement sera suspendu pendant l'absence de tout professeur à partir du 1er mars, est adoptée.

Le Dr Dowler rapporte que des livres employés ont été trouvés sectionnels et remplis de dogmes religieux. Il recommande de nombreux changements. Des livres de Philadelphie et de Louisville sont dénoncés comme tels et peuvent être cédés à moindre prix. Les élèves français devraient apprendre le français dans des livres venus de Paris, tels qu'on peut s'en procurer aux dessous de la rue du Canal—le Paris d'Amérique—sans qu'on ait recours aux librairies du Nord. Le rapport est reçu.

Le comité sur les écoles supérieures, se prononce pour le salaire des professeurs dans les termes suivants: $1,500, $1,000, $1,500, $1,200, et $1,000.

Le rapport du surintendant relatif à la condition des écoles est lu. Après quoi le Bureau s'ajourne.

PAR LE TÉLÉGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Houston, Tex., 5 mars—Extrait de délibération:

Le colonel Ashbel Smith a présenté au bureau le rapport de sa mission à la Nouvelle Orléans, rapport publié dans le Daily Houston Telegraph de cette date.

Sur motion, il est résolu que le rapport du colonel Ashbel Smith est reçu et adopté, et que les remerciements de ce Conseil lui sont offerts pour la manière fidèle et effective avec laquelle il a suivi les instructions du maire et les décisions du bureau.

Mobile, 6 mars—Ventes de coton aujourd'hui, 1,100 balles. Marché plat. Middling uplands, 28 1[illegible]2—Reçu, 85 balles.

Vicksburg, 6—Descendu, le steamer Mollie Able. Le fleuve baisse.

Louisville, 6—Vente de 130 boucauts de tabac à $2 50 et $25 25. Farine, $9 75. Maïs, 68. Avoine, 63. Mess pork, $21. Bacon, épaules, 9 1/2. Côtes nettoyées, 12 1/2. Saindoux en tierçons, 13. Middling uplands. Coton, 28. Sucre de la Nouvelle-Orléans, 11 1/2.

La rivière monte maintenant d'un pouce et quart par heure. Mercure 37.

Arrivé, le steamer Stonewall, de la Nouvelle-Orléans et parti pour ce port le Emerald venant de Cincinnati.

Cairo, 6—Temps couvert et pluvieux. La rivière a baissé de 2 pouces dans les 24 heures. Mercure 37. Affaires bonnes. Partis pour la Nouvelle Orléans, les steamers Armenia de Pittsburg, le Ruth, de St. Louis et le Samuel Hill, du même port pour Louisville. Arrivés, le St. Charles de Louisville, et le Dick Fulton de Pittsburg, pour la Nlle Orléans.

Le steamer Amanda, de la ligne Evansville et Cairo, a coulé bas à 3 milles au-dessous de Caledonia au point du jour. Personne n'a péri. Le bateau peut être relevé.

Cincinnati 6—La rivière monte de 1 1/2 pouce par heure. Cinq pieds et demi dans le chenal.

Pittsburg 6—La rivière baisse. 12 pieds dans le chenal. Neige et pluie tout le long de la rivière.

St Louis 6—Tabac et coton sans changement. Farine de qualité inférieure, en baisse. Superfine $7 55 à $7 85. Maïs plus ferme à $1 40 et $1 60. Avoine plus ferme, $2. Provisions fermes. Porc $20 60 à $21. Saindoux plus ferme 11 3/4 en tierçons.

Cincinnati 6—Farine inactive, sans changement. Marques marchandes $11 50 à $13 50. La fantaisie $14 et $16.

Nashville 6—Les eaux ont emporté 100 pieds du viaduc sur le chemin de fer de Nashville et Chattanooga à Running Water ainsi que le pont au pied de la Montagne Raucoon. Il y a eu d'autres dommages, et la ligne sera interceptée pendant quelques semaines, ce qui empêchera le transfert du fret au Sud.

(Note de l'opérateur—Les fils télégraphiques de Washington, de Vicksburg et de la Passe du Sud-Ouest sont à bas.)

Autres Dépêches.

Washington, 6 mars—Le bill de Sherman et le bill sur les places sont officiellement publiés par le département d'Etat aujourd'hui.

Seward publie une lettre circulaire dans laquelle il propose un Congrès de pays aux républiques belligérantes de l'Amérique du Sud, lequel Congrès se tiendrait ici le 1er avril, un armistice jusqu'à la fin de la conférence.

Charleston, 6 mars—Le vapeur Andalusia, de New York pour Charleston, a brûlé devant le cap Hatteras. Le comptable, l'ingénieur, le pilote et d'autres officiers et quatre passagers manquent. Le reste a été apporté ici par le Manhattan.

New York, 6—5-20, coupons, 109 3/8. Or, 135 3/4. Sterling, 108 3/8; à vue, 109.

St-Louis, 6 mars — A. W. Lee, qui a volé $40,000 de bons au département du Trésor, a été arrêté avec $33,000 de bons et $4,000 en billets. Le juge Moody de la Cour de Circuit de St-Louis, jugé par la Législature du Missouri, a été trouvé coupable.

Troy, N. Y., 6—Les démocrates ont emporté les élections de ville.

Elmira, 6—Le maire radical est élu par 76 de majorité.

New York, 6—Coton plat et en baisse. Middling Uplands, 31c.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 6 mars 1867.

Nous n'avons aucune variation importante à constater. Le mauvais temps a nui aux affaires. Le sucre et la mélasse ont été en demande à des prix plus fermes pour le premier de ces articles. Le mouvement n'a été que modéré dans les produits de l'Ouest; l'avoine et le porc ont rendu à la hausse. Les ventes de coton n'étaient, à la clôture, que de 2500 balles, à des prix plus faibles et tendant à faiblir davantage.

Le numéraire n'a guère trouvé d'acheteurs. Par suite des nouvelles défavorables de New York, l'or a ouvert, nominalement, à 136 à 136 1/2 contre 136 1/2 hier soir; mais les dépêches subséquentes l'ont encore fait tomber et il a fermé tout à 135 3/4. Il n'y a pas eu de transaction au Board de midi; sur le marché, $10,000 à 135 3/4, $15,000 à 135 7/8, $5000, $5000, $10,000, $15,000, et $20,000 à 136; $10,000 et $6,000 à 136 1/8; $5000, $10,000, $15,000 et $20,000 à 136 1/4; $7000 à 136 3/8; $10,000 à 136 et $30,000 à même taux.—On n'a pas annoncé de ventes d'argent. Sur les comptoirs, les demi piastres américaines valaient 132 1/2 à 133 et les piastres mexicaines 137 à 137 1/2.

Il s'est fait peu de chose dans le change étranger, à cause de la baisse de l'or; il y a eu peu d'offres et une faible demande. On a vendu aux banques et aux banquiers 3000 livres, en traitements, à 144, 2000 livres à 144 1/4, 2500 livres à 144 1/2, 5000 livres clear au même taux, 1500 livres et 4000 livres à 144 5/8, 13,000 livres clear et No 1 à 144 1/2 à 146, 4000 livres à 145, 5000 livres de banque à 146 5/8 et 1000 livres à 147.—Dans le change sur France, 30,000 francs, en change commercial, à 3 95, et 50,000 No 1 à 3 85.—Le sterling peut être coté nominalement à 144 1/4 à 144 3/4 les traites connaissements, 145 1/2 à 146 le No 1 à première classe et 146 1/2 à [illegible] de banque; le change sur France, à 3.90 à 3 92 1/2 le commercial No 1 et 3.85 à 3.82 1/2 le change de banque.

Le change américain a haussé. Au commencement, les checks sur New-York étaient à 1/2 descompte, mais une forte demande ayant eu suite, les banques ont exigé 1/4 à 3/8, généralement 1/4. Le change commercial était peu abondant; les transactions comprennent $60,000 sur New York, à vue, à 7/16 à 1/2 d'escompte; $20,000, $25,000, $50,000 et $60,000 (les trois premières sommes de banques) à 1/2, $25,000 à 5/8, $15,000 à 3/4; $50,000, à dix jours, à 7/8; $8000, à quinze jours, à 1 1/4; $4000, à trente jours, à 1 1/2 et $5000, à soixante jours, à 2 5/8. Le taux du change commercial, à vue, était, à la clôture, de 5/8 d'escompte.

Il y a eu très peu d'animation dans les actions. Il ne s'est pas fait de ventes au Board, au dehors, 16 actions de la Compagnie du Gaz à 151 50 et 80 de la banque d'Amérique à 139 50.

On n'a vendu de bons de la ville ni au Board ni au dehors. Les consolidés sont cotés à 91 à 91 1/2 et les émissions en faveur des chemins de fer à 80 à 82 1/2, suivant les coupons. Les "fixed" de la Louisiane sont cotés à 68 à 70; les bons du chemin de fer de Jackson, première hypothèque, à 70 à 78; les bons du chemin de fer des Opelousas, première hypothèque, avec huit coupons échus, à 66 à 68.

Une vente de $2000 en billets de Trésor de l'Etat a eu lieu à 93 cents. Les billets de la banque de la Louisiane sont cotés à 60 à 62 et les billets du Trésor de l'Etat à 91 1/2 à 92 1/2 cents.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Mercredi, 6 mars 1867

COTON.—Un calme croissant a été le principal fait à remarquer, aujourd'hui, sur le marché, et cette inaction a pris ce caractère tant dans la dépréciation qui gêne en ce moment le cours du change que dans l'inclémence du temps. Les stocks offerts étaient amples et la plupart de facteurs ont montré un vif désir de vendre, mais la majorité des acheteurs s'est tenue à l'écart, croyant plus convenable de différer l'exécution d'ordres à remplir pour attendre les effets que pourraient produire de plus amples développements. Dans cette circonstance, les ventes n'ont du s'opérer que très de bien faibles proportions, ne s'étant élevées qu'à 3500 balles, prises par huit courtiers à des prix qui indiquent une grande facilité sans toutefois, avoir éprouvé de baisse cotable, le marché ayant clos en montrant des dispositions à une faiblesse plus grande encore. Tout en référant aux remarques et des sus nous répétons nos cotes, savoir: ordinary, 27 à 28, good ordinary 28 1/2 à 28, low middling 30 1/2 à 31.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1866..balles	102,082	
Reçu aujourd'hui	872	
" précédemment	615817	616679
		718761
Expédié aujourd'hui	715	
précédemment	484881	
		485596
Stock en mains à bord de navires non expédiés		233165

Les expéditions de coton ont eu lieu exclusivement pour le Havre.

SUCRE ET MÉLASSE.—Il ne nous est arrivé aucun renfort de mélasse, depuis hier. Il a été reçu 6 boucauts de sucre, qui ont été vendus à raison de 12 7/8 cts la livre de bon commun. Le marché est dépourvu d'approvisionnements en premières mains et les commerçants font actuellement face aux demandes moyennant une hausse de 1/8 à 1/4 cts la livre des prix antérieurs, prix que nous reproduisons comme suit: sucre bon commun à fair, à 13 cents, fully fair, 13 1/4 à 13 3/4, prime 14 7/8, jaune clarifié 14 3/4 cts la livre. Les ventes de mélasse, hier, se sont opérées à 65 cts le gallon de commune, 70 à 74 pour la bonne fermentée et 75 pour la non fermentée.

TABAC.—Il n'y a que peu de tabac sur le marché et conséquemment, il ne s'en vend que quelques boucauts au commerce. Nous répétons nos cotes antérieures, savoir:

Inférieur et lugs, le rebut, léger et lourd, 2 à 4 cts, bon 4 à 5 cts, inférieur à commun leaf 5 à 7 cts, medium leaf 7 à 9 cts, fair 9 à 11 cts, fin 12 à 15 cts, choix, sélection, cutters et balers 15 à 20 cts la livre.

FRET.—Le marché est calme et les taux de cabotage sont presque nominaux. Il sont de 1/2 ct la livre de coton sur steamers pour New York, 60 cts par baril de farine. Il n'y a pas de taux pour voiliers. 11/64 d par livre de coton sur vapeurs pour Liverpool, 9/16 d sur voiliers et 1 1/8 ct pour le Havre.

PRODUITS DE L'OUEST ET PROVISIONS.—Deux steamers sont arrivés ici, depuis hier, venant de l'Ouest. Le temps, qui est sombre et pluvieux, a interrompu les affaires au dehors.

FARINE.—Les grades d'extra de choix sont en demande et commandent des prix pleins, mais les autres qualités sont calmes et fléchissent. Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 2500 barils, écoulés comme suit: Fine à $10 50, superfine $10 75, superfine $11 et $11 25, extra pour ce qu'il faut à $12 25, double extra à $12 25, pour ce qui vaut l'article $12 50 et $11 et extra de choix $16 le baril.

MAIS.—Les approvisionnements de maïs ne sont que ronde, car il ont été de beaucoup réduits et ne se composent que de qualités fort médiocres. Il s'est fait, aujourd'hui, des ventes embrassant 9075 sacs, dont 1000 de mélangé à $1 05, 2000 à $1 0, à $1 07 1/2, 3950, en lots à $1 07, 200 de mélangé à $1 08, 500 de blanc mélangé à $1 10, 250 de blanc mélangé à $1 12 et 245 de blanc à $1 14 le boisseau.

AVOINE.—L'avoine est en bonne demande et les approvisionnements en ayant été réduits, l'article a est presqu'entièrement retiré de la baisse d'hier. Ventes, aujourd'hui, de 3500 sacs dont 3000 à 77 cts, 325 à 78, et 130 à 80 cts le boisseau.

SON.—Le stock de son est faible et le marché est stable et ferme. Ventes, aujourd'hui de 250 sacs à $1 90 et 250 à $2 les cent livres.

FOIN.—L'approvisionnement de foin est faible et l'article en bonne demande. Ventes de 500 balles de prime de la rivière Ohio à $37 le tonneau.

PORC.—Le porc est en bonne demande, et les prix en sont fermes et tendent à la hausse. Presque tous les lots offerts ont été vendus aujourd'hui, et ils se composaient de 500 barils de mess en petits lots à $23 le baril. Ventes en détail à $23 50 le baril.

SAINDOUX.—Un lot de 1000 barillets de prime s'est vendu à 13 1/4 cts la livre. Il s'en fait de petites ventes au commerce à 13 3/4 cts pour le prime en barillets et en tierçons 12 3/4 à 13 cts.

BACON.—Il se fait des ventes par placements à 10 à 10 1/4 cts la livre d'épaules, 12 3/4 à 13 cts pour les cotés ossenx, 13 à 13 1/4 cents pour les cotés clear ribbed, 13 3/4 à 14 cts pour les cotés désossés. 15 cents pour les jambons simples cirés au sucre et 16 à 17 cts. pour les jambons couverts.

CHANDELLES DE STAR.—200 caisses de chandelles de 14 onces ont changé de mains à 18 3/4 cents la livre. Nous cotons celles de 12 onces à 16 3/4, celles de 13 à 17 cts, celles de 14 à 18 1/2 et poids plein 22 cts.

CAFÉ.—L'article est calme, mais ferme, et le stock en est faible. Les détenteurs font face à la demande moyennant 25 3/4 à 27 3/4 cts la livre en monnaie courante pour le fair à prime Rio, et 18 1/2 et 19 3/4 en or.

VIANDE VERTE.—Les épaules sont cotées à 8 1/2 cts, les côtés et les jambons, 9 1/2 cts la liv.

FARINE DE MAIS.—La brute se vend à $3 50 à $4 et la farine séchée au four $5 le baril.

BEURRE.—Abondant et calme, tant celui du Nord que celui de l'Ouest. Nous cotons le beurre du Nord 40 à 45 cts et celui de l'Ouest 20 à 30 cts la livre.

FROMAGE.—L'approvisionnement de l'article est rond et la demande bonne à 15 à 20 cts la livre de bon fromage du Nord et 18 à 19 cts pour celui de l'Ouest.

BŒUF.—L'approvisionnement de bœuf du Texas est fort et la demande bonne. L'article est tenu à $12 50 à $13 le baril de mess.

LAINE.—Les envois de laine qui nous parviennent sont en majeure partie destinés à l'exportation directe. La demande est bonne et nous cotons: 12 à 15 cts la livre de laine pleine de glouterons (happe-coquine), 15 à 20 cts pour celle de la Louisiane, native, 35 à 40 cts pour la lavée et 25 à 28 cts pour celle du Texas, selon la qualité.

PEAUX.—L'approvisionnement de peaux n'est pas fort et l'article est en bonne demande à 10 c la livre de peaux vertes et 14 3/4 à 18 3/4 cents les sèches.

DIVERS.—Les pommes se vendent au débarcadère $2 à $5 — le baril, les pommes de terre $2 50 à $3 — le baril. Le marché est dépourvu d'oignons. Les choux se vendent à $9 le panier, les œufs $25 à 27 le baril, les poules $5 à $5 50 la douzaine, les oies $7 à $8 et les dindes $15 à 18.

HUILE DE CHARBON.—L'article se vend à 55 à 60 cts le baril et en cans 70 à 75 cts.

PROVISIONS NAVALES.—L'esprit de térébenthine est coté à 85 à 90 cts le gallon. La résine est tenue à $6 50 pour le No 1, $5 50 pour le No 2 et $1 50 pour le No 3.

BRIQUES A FEU.—Les briques anglaises se vendent, en lots, sur la levée à $45 le millier, et celles qui sont livrées en magasin $55. Les briques de l'Ouest sont tenues en magasin à $55. L'article décline.

RIZ.—Le riz de la Caroline se vend 12 cts, celui de l'Inde 9 à 9 1/2, celui de la Louisiane 9 à 11 1/2 cts la livre.

TOILE D'EMBALLAGE DE L'INDE.—L'article en rouleaux se vend en détail à 24 cts la yarde.

CORDE D'EMBALLAGE.—La corde se vend à 11 cts la livre.

SACS EN PITRE.—Les sacs de cette qualité sont peu demandés. Ventes, durant le mois dernier à 24 1/2 c la pièce. Les sacs forts sont tenus à 26 cts.

WHISKY DE L'OUEST.—Il ne se fait dans cet article que des affaires en détail à $2 25 à $2 40 le gallon selon la qualité et la preuve.

HUILE DE GRAISSE.—Un lot de 12 barils de l'article, de choix, s'est vendu à raison de $1 20 le gallon.

SEL.—En ce moment, le stock de sel nouveau est très faible, l'approvisionnement de vieux est rond. Nous cotons le vieux, par cargaisons à $1 52 1/2 à $1 55, le nouveau $1 74 à $1 77 1/2. Le nouveau se vend par placement à $1 90 à $1 95 pour le fin en entrepôt, et en magasin $2 à $2 05. Le gros en entrepôt $1 85 et en magasin $1 90 à $1 95.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 7 mars 1867.

Arrivé hier—74 bœufs de l'Ouest et 3 vaches à lait.

Vendu—68 bœufs de Texas, 38 bœufs de l'Ouest, 120 cochons, 300 moutons et 6 vaches à lait.

A vendre—197 bœufs de Texas, 165 bœufs de l'Ouest, 310 veaux et veaux d'un an, 435 cochons, 377 moutons et 119 vaches à lait.

Bœufs de l'Ouest, de choix, par liv. net	— — à — 16	
do do 2me qualité, do	— 12 à — 14	
Bœufs de Texas, de choix, par tête	35 — à 45 00	
do do 2me qualité, par tête	30 — à 50 —	
do do 3me qualité, par tête	15 — à 20 —	
Cochons de l'Ouest, par liv. gr.	— — à — —	
do du pays, do	— 10 à — 11	
Moutons du Texas, en laine, par tête	4 50 à 5 —	
do de l'Ouest, choix, par tête	6 — à 8 —	
Vaches à lait, de choix, par tête	— — à $100 00	
do de qualité, par tête	50 — à 100 —	
Veaux, par tête	8 — à 15 00	
Veaux d'un an, une tête	12 — à 16 00	

Décédée, le 5 de mars, à midi moins un quart, à l'âge de 10 mois, JULIE LIBERTE, fille de BOLIVAR OWEN et d'ATHÉNAIS GUYOL. Les amis et connaissances des familles Guyol et Audry sont priés, sans autre invitation, d'assister aux funérailles qui auront lieu cette après-midi, à quatre heures et demie. Le corps est exposé chez Mme William Audry, No. 226 rue St Claude, entre Dumaine et St Philippe.

Concert Sacré.

LE DIMANCHE, 24 mars, à 7 heures du soir, un concert sacré sera donné dans la nouvelle église de St Vincent de Paul, [illegible]

Pour l'achat des tickets, s'adresser au presbytère de St-Vincent de Paul.

7 mars LE CURÉ.

Champagne Chs. Farre,

A vendre en débarquement du navire Marie C. Day, venant du Havre—

50 CAISSES Sillery, de 12 bouteilles [illegible]

Par J. J. HERR, Seul Agent.

Société de Bienfaisance des Bouchers.

[illegible] F. ZEHENDER, Secrétaire.

JAMES D. AUGUSTIN,
Avocat, Conseiller et Notaire public
39 PASSAGE DE LA BOURSE 39
ENTRE DOUANE ET BIENVILLE.

Liquidation S. D. Gratiaa & Co.

AVIS est par le présent donné aux créanciers de S. D. GRATIAA & Co. [illegible]

J. J. HERR, Syndic liquidateur de S. D. Gratiaa & Co.

Dames-Jeannes! Fromage!

2500 DAMES-JEANNES [illegible] ANT. LANATA.

Vins! Vins!

100 BARRIQUES [illegible] ANT. LANATA.

Jardinier.

UN JARDINIER français désire trouver une place [illegible]

AU JARDIN UNIVERSEL,
RUE ST CHARLES [illegible]
Grande réduction de prix pour cause de départ.

Macaroni, Poissons, Vin de Bourgogne.

500 [illegible] VERMICELLES et MACARONIS [illegible] Andrea Doria [illegible] Marcia C. Day [illegible]

J. B. SOLARI. Coin Royale et St-Louis.

Grocerie à vendre.

[illegible]

A Louer.

[illegible] M. ROBINSON.

Nouvelle-Orléans, 2 Mars 1867.

[illegible]

Egarés ou Perdus.

[illegible] S. M. DARBY. A. C. TREMOULET.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer du Sud-Est

A partir de Dimanche 3 mars 1867 [illegible]

R. M. LATIMER, Surintendant.

A Vendre ou à Louer.

[illegible] ANTHONY FERNANDEZ, Rue des Ursulines No 245.

Cigares de la Havane.

MR LEON McCARTHY, de la Havane, vient d'arriver par le [illegible] et apporte un grand choix de cigares de la Havane [illegible]

Demande de traverses, &c.

ON demande des traverses et des stringers [illegible] chemin de fer du Golfe du Mexique.

R. M. LATIMER, Surintendant.

Vins, Huile, Vermouth.

250 Barriques VIN ROUGE BERGASSE
[illegible] de BANDOL.
[illegible] quarts MADÈRE.
[illegible] quarts SHERRY.
[illegible] quarts BURGUNDY PORT.
[illegible] paniers HUILE PLAGNIOL, 22 onces.
[illegible] paniers do do 11 do
1000 caisses VERMOUTH NOILLY PRAT.

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 45 Vieille Levée.

Chargement du navire ANDREA DORIA, venant de Gênes.

A vendre par le soussigné,

2000 caisses MACARONI et VERMICELLI, [illegible]

ANT LANATA, 9 et 11, rue Jefferson.

Aux Distillateurs et Liquoristes.

IMPORTATION DIRECTE.

HUILE DE COGNAC PURE distillée du raisin.
Do do FINE.
Do do ORDINAIRE.
HUILE ESSENTIELLE DE BAIES DE GENIÈVRE SUPERFINE ALLEMANDE
Do ESSENTIELLE DE BAIES DE GENIÈVRE SUPERFINE FRANÇAISE
Do ESSENTIELLE DE BAIES DE GENIÈVRE SUPERIEURE AMÉRICAINE.
ESSENCE DE BOURBON WHISKY
Do RYE.
FUSEL OIL PURIFIÉE ET ORDINAIRE.
HUILE DE VIN PESANTE, FRANÇAISE.
HUILE DE VIN PURE.

D'HUILES ESSENTIELLES PURES [illegible]

BOUCHONS De toutes qualités et de toutes grandeurs.

A vendre par CUSACHS & OGDEN, Encoignure Royale et St Philippe.

CANDIDATS.

☞ Nous sommes autorisés à annoncer que M. CHARLES ESCOFFIER est candidat [illegible]

Aux votants du Cinquième District représentatif de la Nouvelle-Orléans

JOHN F. MONTAMAT [illegible] SES NOMBREUX AMIS.

Aux Editeurs de "l'Abeille."

[illegible] M. JULES DENIS [illegible] VOTANTS.

Institution de Demoiselles,
DIRIGÉE PAR MADEMOISELLE [illegible]
(Français, Anglais, Espagnol.)

[illegible]

Avis spécial.

Compagnie de Fourneaux à l'huile de pétrole et à gaz, de la Louisiane et du Texas. Bureau, rue du Camp, No 212.

[illegible]

COLLEGE
DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT.

[illegible]

Café et Grocerie, à vendre.
Excellente occasion.

[illegible]

Avis.

P. BOURON, successeur de A. Noublé, 135, rue de Chartres.

[illegible]

200 FUSILS

[illegible]

AVIS.

[illegible]

PAPIER PEINT!
PAPIER PEINT!

Hébert & Escousse,
10 RUE DE CHARTRES.

[illegible]

PAPIERS PEINTS FRANÇAIS.

Depuis 25 cents [illegible]

PAPIERS PEINTS AMÉRICAINS.

Depuis 15 cents [illegible] Hébert & Escousse affirme que positivement [illegible]

A vendre,

[illegible]

Arbres Fruitiers! Orangers Doux!

3000 [illegible]

MARCHANDISES SÈCHES
A BON MARCHÉ.
Vente en Gros et en Détail.

[illegible] No 15, rue Baronne, près Canal.

MALARCHER & CO.,

IMPORTATEURS [illegible]

Liquidation sans réserve.

[illegible]

Dernières Genres de Paris.
MODES. MODES. MODES.
Mme SOPHIE MALARME
Rue du Canal, No 240.

OFFRE aux Dames de la Nlle Orléans et des environs un riche assortiment de garnitures lainées pour robes, mantilles, manteaux en dentelle, chales, dentelles et articles de mode [illegible]

Fabrique d'Eau de Seltz
ET D'EAUX MINÉRALES
DE LA LOUISIANE,
TREMOULET & LETOREY,
71......RUE POEYFARRE......71

[illegible]

THOS. B. BODLEY & Co.,
MARCHANDS DE
Machines et Instruments Aratoires.

De toute espèce de
MACHINES DE MOULIN A SCIE,
MOULINS A FARINE,
MOULINS A FARINE DE MAIS,
MACHINES A CARDER LA LAINE,
SCIES CIRCULAIRES,
MACHINES A FLÈCHES A BANDES
MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS, &c.
en constamment en magasin.

Agence générale, au Sud-Ouest, pour la vente des machines portatives de Wood & Mann et des moulins mais et à farine, patentées de Coleman.

THOS. B. BODLEY & Co, Rue Perdido, No 9, Vis-à-vis du Masonic Hall.

Banque du Crescent City,
Rue du Canal, No 100,
Nlle-Orléans, 15 février 1867.

UNE assemblée générale des actionnaires de cette banque aura lieu [illegible]

CHAS. FAURIE Jr., caissier.

AUGUSTUS MOORE, JAMES M. COOLEY, Nlle-Orléans. ROBT. MOORE & SON, FABRIQUE DE LOCOMOTIVES, Cincinnati.

MOORE & COOLEY,

MARCHANDS DE MACHINES pour habitations, Chemins de fer et Bateaux à vapeur — MACHINES A VAPEUR [illegible]

No 161, rue Gravier, et 17, rue de l'Union.

Fusils. Fusils. Fusils.

300 Fusils anglais à bas prix.
300 Fusils anglais de qualité ordinaire, &c.

[illegible] TAYLOR & CHURCHILL [illegible]

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 18 février 1867.

LE 11 du courant, a une élection de Directeurs de cette banque, ont été élus: MM. Jules A. Blanc, [illegible] R. Brugier, A. Girod, Wm. A. Gordon, Paulin Durel, Henry Renshaw, E. Poule, [illegible] Sam McCarroll.

Et, aujourd'hui, à une réunion du Directoire, M. Jules A. Blanc a été élu Président [illegible]

L. BERNARD, Caissier.

Grande Nouveauté de Printemps,
ÉTOFFES POUR PANTALONS,
Et Vêtements complets,
CHEZ
E. GIRARD & COUTEUX
33, RUE DE CHARTRES
Encoignure Douane.

EN VENTE AUX PLUS BAS PRIX:
CASIMIRS D'ÉTÉ,
ÉTOFFES SABLÉES
BATISTES DE LAINE,
DRAPS LÉGERS NOIRS
DRAPS UNIS COUL
MÉRINOS, [illegible]
GRAIN de POUDRE
BOMBAZINES,
ALPACAS
SATINS IMPÉRIAL
DUCKS BLANCS,
COUTILS ANGLAIS,
PIQUÉS A GILETS,
GINGA PUR FIL,
—aussi—
DRAPS A BILLARD.
DOUBLURE et FOURNITURES
E. GIRARD & COUTEUX.

AU PUBLIC.

Au Commerce de la ville et de la campagne.

RECEVANT constamment en consignation des fabricants de New York, Boston, St Louis, Cincinnati [illegible] CHAISES [illegible] GLACES FRANÇAISES [illegible]

PIANOS qui ont remporté les prix et de la fabrique de pianos de St Louis [illegible]

MONTGOMERY BROS & Co.
R. M. MONTGOMERY, encanteur,
Bureau, rue du Camp, No 87.

Grande Nouveauté.

PAPETERIE RISTORI!

[illegible]

$1 50 la boite,

[illegible]

A LA PLUME DE BRONZE,
62, rue Bourbon.

Nattes! Nattes! Nattes!

DÉSIRÉ BLANCHARD,
Coin Dauphine et Toulouse.

[illegible]

A. CASTAING,
ARCHITECTE & CONSTRUCTEUR
31 Passage de la Bourse 31

Salle d'Escrime,
TENUE PAR MM ROSIÈRE & GAMACHE
RUE CONTI.
Entre Royale et Passage de la Bourse

AVIS.

[illegible] F. CASANAVE.

BUREAU PRINCIPAL—Rue Bourbon, No 88, près St Louis.

POMPES FUNÈBRES—Rue des Marais, No 79, entre les rues Douane et Bienville.

ÉCURIES—Rue Toulouse, No 122.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,

[illegible]

EXTRACTION DES DENTS SANS DOULEUR ET SANS DANGER.

LE DOCTEUR L. DUPERRON, [illegible]

CONSERVEZ VOS DENTS
J. A. CASADAVANT,
CHIRURGIEN-DENTISTE,
[illegible] DU CANAL [illegible]

OPÉRATIONS. CONSULTATIONS.

Le Dr JAMES S. KNAPP [illegible]

PLUS DE MAUX DE DENTS!
E. RABASSE,
Chirurgien-Dentiste,

[illegible] rue St-Pierre et Royale.

ENTRÉE PAR LA RUE ST-PIERRE

J. A. De HART,
DENTISTE.

17.........Dauphine.........17

Sucre. Sucre.

50 BOUCAUTS Sucre Muscovado, fully fair, de [illegible]

A. H. D'MEZA.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 25 février 1867.

LE capital de la Banque de l'Etat de la Louisiane [illegible]

L. BERNARD, Caissier.

Avis.

LLOYDS FRANÇAIS.

LE soussigné ayant été [illegible] RICHD. L. ROBERTSON.

Vente à bon marché, pour cause de liquidation.

[illegible] N. QUIAZARO et F. RAGAS.

Avis spécial aux Entrepreneurs.

Des arrangements que j'ai pris avec MM. Fabrevent Frères, [illegible]

J. B. ST AMAND,

Agent des Star Planing Mills, au coin des rues Calliope et Rampart, [illegible]

Chemin de fer de l'Annonciation et de la rue Chippewa.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CRESCENT CITY.

Bureau, rue du Canal, No 69.

Nlle-Orléans, 27 février 1867.

[illegible] DAVID M. COARD, Président.

CHAS. PITTS, Secrétaire.

Avis.

LA société qui a existé jusqu'à ce jour entre les soussignés sous la raison ROMAN & OLIVIER [illegible]

CHARLES ROMAN.
O. C. OLIVIER.

Les soussignés continueront le commerce de coton [illegible] sous la raison CHARLES ROMAN & FILS.

CHARLES ROMAN.
EDOUARD ROMAN.

GROCERIES, WHISKY, VIN.

310 [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS DU SUD.
Rue du Canal, No 119.

[illegible] F. BOUTEUX. H. R. BONNEVAL, Agent.

MARCHANDISES
DE
PRINTEMPS,
EN GROS ET EN DÉTAIL.

PEPIN, TURCOTTE & JUSTUS
131 ..Rue du Canal...131

REÇU, par les steamers GLADIATOR et ALHAMBRA, de Liverpool et par les derniers arrivages de New York, les marchandises suivantes, que nous offrons à des prix excessivement réduits:

MOUSSELINES, MULLS,
NANSOOKS, PERCALES,
JACONAS, JACONAS IMPRIMÉS,
BRILLANTÉS, TARLATANES,
MOZAMBIQUES, BAREGES,
BAREGES GRENADINE, DESINDSA, carreaux,
BATISTES FIL, BATISTES IMPRIMÉES,
BOMBAZINE, PIQUES,
ALPACAS RAYÉS ET A CARREAUX,
ALPACAS IMPRIMÉS,
TAMIS,
TOILE DU NORD, GINGA FIL,
[illegible], BRIN FIL,
MOUSSELINE DAMASSÉE pour Rideaux,
NAPPES ET SERVIETTES damassées,
ESSUIE MAINS HUCKABACK,
[illegible]
TOILES D'IRLANDE, TOILES A CALEÇONS,
TOILES FRANÇAISES à Draps,
[illegible] IMPRIMÉES pour devants de Chemises,
MOUCHOIRS, BAS CHAUSSETTES, ETC. ETC.

LOTERIE
DE L'ETAT DU KENTUCKY.
NUMÉRO SIMPLE.
MURRAY, EDDY & CO. directeurs.
GROS LOT......$50,000.

Loterie de l'Etat du Kentucky, au profit du Collège Shelby.

Classe E—[illegible] à COVINGTON, Ky. VENDREDI 15 MARS 1867.

PLAN.

[illegible]

— Lots d'approximations —

[illegible]

CHAS. T. HOWARD, [illegible] No 40, rue du Camp.

FONDERIE DE LEEDS
ÉTABLIE EN 1825
Au coin des rues Delord et Foucher.

[illegible]

Champagne Moet & Chandon.

ANTOINE OECHS,
73 OLD STREET......NEW YORK,

Seul agent, aux Etats-Unis et au Canada, pour la vente de:

SILLERY [illegible]
FLEUR de SILLERY
VERZENAY
GRAND VIN ANGLAIS
GRAND VIN IMPÉRIAL

[illegible]

G. M. BAYLY & CO.,
Rue de la Commune, No 61

DR. M. PERL & CO.,
SUCCESSEURS DE DUFILHO Jr.
134—RUE DE CHARTRES—134
NOUVELLE ORLÉANS.

Drogues en gros et en détail, et chimistes, [illegible]

NOUVEAUTÉS!!
LION & PINSARD,
172......RUE DU CANAL......172
(Près Baronne.)

IMPORTATION directe par tous les steamers d'Europe [illegible]

MERCERIE, PASSEMENTERIE, GARNITURES, BOUTONS, RUBANS, PARFUMERIE, GANTERIE.

ARTICLES POUR MESSIEURS,
Cravates, Caleçons, Gilets de Flan, Faux-Cols, Cravates, Mouchoirs, Articles pour Fumeurs, Bretelles, Chaussettes.

—PARFUMERIE FRANÇAISE—

Bijouterie Fine et Imitation, Bijouterie Deuil, Diamants et Pierres Fines.

Vente en gros et au détail.

Marchandises sèches.
BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX,
En gros seulement.
BLANCAND & GUITET,
RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 49.

ST. LEON DESTEZ,
COURTIER
65......RUE TOULOUSE......65
Entre Royale et Bourbon.

Vente et achat de propriétés. [illegible]

Demande de propriétés.

ON désire acheter PLUSIEURS PROPRIÉTÉS, [illegible]

J. SAUVAGE, Passage de la Bourse No. 111.

VIN DE CHAMPAGNE
De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du vin ci-dessus. [illegible]

AUGUSTE COUTURIÉ, No 87, rue Vieille Levée.

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

☞ Les ordres laissés au No 26, Cercle Tivoli, ou chez L. DURAND, [illegible]

CHAMPAGNE
Carte Blanche
de Bouché Fils & Co., de Mareuil sur Ay.
PAUL ADOUE & Co, seuls Agents,
8 rue Toulouse,
NOUVELLE-ORLÉANS.

FARINE
De Pierce & Dwight,
SE LEVANT D'ELLE MÊME
N'employez pas de levain, de soude ou de sel.

Economisez le temps et le travail. [illegible]

A vendre, en gros, au No 86 de la rue des Magasins.